



Mairie de Montpensier, 14 rue de la Mairie, 63 260 Montpensier. Tél. 04 73 63 69 83. www.montpensier.fr

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 AVRIL 2024 A 19 H 00**

PRESIDENCE : M. David DESPAX, maire

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER, M. Damien PETIT et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

Date de convocation : 28 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de conseillers municipaux votant à l'intégralité des délibérations : 9

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2024
- 2 - Taux des taxes locales
- 3 - Subventions aux associations
- 4 - Subvention au C.C.A.S.
- 5 - Vente d'herbe annuelle
- 6 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 7 - Budget Primitif 2024
- 8 - Attribution des terrains agricoles
- 9 - Questions diverses

Madame Claudine HUGUET a été désignée secrétaire de séance.



Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne la parole, à Monsieur Laurent CAUVIN, président du Comité des Fêtes de Montpensier, qu'il a invité pour qu'il présente au Conseil municipal les projets de son association pour 2024.

Le programme des activités du Comité des Fêtes pour l'année en cours est le suivant :

- 19 mai
Vide-grenier aux abords de la salle polyvalente avec environ 120 exposants.
- 13 juillet
Le Comité des Fêtes souhaite reprendre les festivités qui étaient organisées autrefois par la Commune la veille de la fête nationale. Après la cérémonie officielle au monument aux morts à partir de 18 heures, le Comité des Fêtes prendrait le relais pour animer la soirée avec un repas gratuit, une retraite aux flambeaux avec si possible deux à trois arrêts pour se désaltérer chez l'habitant puis retour à la salle polyvalente pour un bal gratuit.
La manifestation serait donc entièrement gratuite sauf la buvette. Concernant la retraite aux flambeaux, il y aura lieu de réfléchir à qui incombera la fourniture et/ou le financement des lampions et des bâtons.
- 24 et 25 août
Participation à la calvacade d'Aigueperse pour représenter Montpensier. Pour ce faire, le Comité des Fêtes loue un char d'un coût de 130,00 €. Le Comité des Fêtes participe aussi en fournissant du personnel aux barrières de sécurité.
- 22 septembre
« Fête patronale » avec vide-grenier où seront attendus environ 300 exposants, manège pour enfants, animation avec un orgue de barbarie. De plus, le Comité des Fêtes réfléchit à un concert de musique classique ou baroque à 11 h 00 dans l'église.

Le Conseil municipal prend note de ce programme en vue de l'attribution d'une éventuelle subvention. Par ailleurs, le Conseil appelle unanimement le caractère obligatoire pour les associations de déposer une demande avec le CERFA réglementaire afin de bénéficier d'une subvention.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29 février 2024. Le Conseil municipal, unanime, adopte le procès-verbal de la précédente séance.



2 – TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission budget propose d'augmenter pour 2024 les taux des taxes de 2%, ce pour tenir compte de l'augmentation des charges de la Commune due à l'inflation galopante. Cette augmentation apporterait un gain de recettes pour la Commune par rapport à un maintien des taux de 2023 d'un montant de 3.486,00 €.

A cette augmentation des taux s'ajoute l'augmentation des bases fixée à 3,9 % par la loi de finances pour 2024.

Au final, cette revalorisation des valeurs locatives et cette augmentation des taux ferait un gain de recettes pour le budget communal d'environ 10 409,28 €. Pour rappel, en 2023, la Commune a perçu en taxes locales (TF, TFNB et TRS) : 145.852,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime décide d'augmenter les taux des taxes locales pour 2024 de 2% et les fixe comme suit :

- Foncier bâti (TFB) : 37.16 %,
- Foncier non bâti (TNB) : 73.01 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,63 %.

3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Saïd MOURTADA, premier adjoint, chargé des affaires socio-culturelles, présente à l'assemblée un tableau récapitulatif des activités des associations et des subventions qui leur ont été attribuées depuis 2021, ainsi que des propositions de subventions pour 2024. Ces propositions ont été établies en fonction des dossiers de demandes de subventions déposés en mairie ou en fonction des échanges avec les présidents des associations.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la suppression du centre de première intervention d'Effiat, l'amicale des sapeurs-pompiers Effiat-Montpensier est vouée à disparaître. Aussi, il propose d'attribuer une subvention à l'amicale d'Aigueperse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - Comité des Fêtes | 200,00 € |
| - Amicale des sapeurs-pompiers d'Aigueperse | 50,00 € |
| - Coopérative scolaire | 300,00 € |
| - Générations Montpensier | 160,00 € |
| - Les Amitiés de la Butte | 40,00 € |
| - Société de chasse | 150,00 € |



4 – SUBVENTION AU C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le nombre de personnes bénéficiaires des actions de fin d'année du C.C.A.S. (repas et cadeau) est en nombre croissant. Au vu de ce chiffre (118 personnes âgées de plus de 65 ans) il propose d'augmenter la subvention au C.C.A.S. provenant du budget général de 500,00 € par rapport à 2023. Cette subvention passerait ainsi de 2.500,00 € à 3.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer pour 2024, une subvention de 3.000,00 € au C.C.A.S.

5 – VENTE D'HERBE ANNUELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, le Conseil municipal vote la vente d'herbe du terrain de sport situé rue du Stade. Jusque-là, cette herbe est vendue à Monsieur Daniel LEBOURG, agriculteur de la commune, au prix de 60,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime, décide de procéder à la vente d'herbe annuelle du terrain de sport à M. D. LEBOURG, au prix de 60,00 €.

6 – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat prévoit notamment une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Dans les communes, au titre de la libre administration des collectivités territoriales, cette prime est versée aux agents sur décision du Conseil municipal. Et ce après consultation du Comité Social Territorial (CST), instance paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme qui est composée pour moitié de représentants des employeurs, et pour moitié des représentants des agents territoriaux. Il est à rappeler que pour les fonctionnaires de l'Etat et hospitaliers, cette prime est versée d'office aux agents.

La prime est attribuée selon les tranches de revenus des agents perçus sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Tous les agents appartenant à la même tranche de revenu perçoivent le même montant, cependant proratisé en fonction du temps de travail. Seuls les agents recrutés dans la collectivité avant le 1^{er} janvier 2023 sont attributaires de cette prime.



La commission ressources humaines a proposé d'attribuer les primes suivantes :

- 275,00 € brut pour la tranche de revenus inférieure à 23.700,00 € sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023
- 240,00 € brut pour la tranche supérieure à 23.700,00 € et inférieure à 27.300,00 € pour ladite période

Monsieur le Maire a donc saisi le CST sur la base de ces propositions. Dans sa séance du 12 mars 2024, le CST a donné un avis favorable. Le Conseil municipal est maintenant invité à délibérer sur l'attribution de cette prime exceptionnelle. Si cette prime est effectivement accordée par l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire prendra un arrêté individuel pour attribuer la prime à chaque agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime décide d'attribuer aux agents communaux éligibles la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dont le montant brut réduit au prorata du temps de travail sera de 275,00 € pour les agents de la première tranche de revenus, et 240,00 € pour les agents de la tranche immédiatement supérieure.

7 – BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commune a basculé du plan comptable M14 vers le plan comptable M57 abrégée, ce conformément à la loi. Cette nouvelle norme comptable impose que chaque année, lors du vote du Budget Primitif, le Conseil municipal décide s'il délègue ou pas au maire la possibilité d'effectuer des virements de chapitre à chapitre sur simple décision sans délibération.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 octobre 2023 au cours de laquelle avait été acté le passage à la M57, il avait été décidé de ne pas déléguer au maire cette possibilité de virements de crédits.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général :	104.386,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	135.450,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	45.087,00 €
Chapitre 66 Charges financières :	6.900,00 €
Chapitre 68 Amortissement dépenses TE63 :	3.400,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :	51.302,00 €
	<hr/>
	347.825,00 €



Mairie de Montpensier, 14 rue de la Mairie, 63 260 Montpensier. Tél. 04 73 63 69 83. www.montpensier.fr

RECETTES

Chapitre 70 Produits des services :	26.500,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	199.099,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	77.699,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	17.345,45 €
Chapitre 76 Produits financiers :	1,00 €
002 Excédent antérieur reporté :	27.180,55 €
	<hr/>
	347.825,00 €

Section d'investissement :

<u>DEPENSES</u>	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Cantine scolaire :	40.503,00 €	- 20.000,00 €	20.503,00 €
City-stade :	142.296,00 €	11.583,00 €	153.879,00 €
Chauffage mairie et école :	55.000,00 €		55.000,00 €
Réfection réseaux eaux pluviales :		70.000,00 €	70.000,00 €
Travaux TE 63 :	2.797,00 €		2.797,00 €
Matériel divers :	3.186,00 €	7.000,00 €	10.186,00 €
Travaux divers (voirie ou bâtiments) :		55.230,00 €	55.230,00 €
Remboursement capital emprunts :		23.488,00 €	23.488,00 €
	<hr/>		
	188.782,00 €	202.301,00 €	391.083,00 €

<u>RECETTES</u>	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Subvention Etat DETR cantine :</i>	18.711,00 €		18.711,00 €
<i>Subvention Etat DSIL cantine :</i>	14.967,00 €		14.967,00 €
<i>Subvention Dpt FIC cantine :</i>	31.184,00 €		31.184,00 €
<i>Subvention Etat ANS city-stade :</i>	27.624,00 €	18.403,00 €	46.027,00 €
<i>Subvention Région city-stade :</i>	13.162,00 €	31.838,00 €	45.000,00 €
<i>Subvention Etat DETR chauffage :</i>		13.522,00 €	13.522,00 €
<i>Subvention Etat DSIL chauffage :</i>		4.507,00 €	13.522,00 €
<i>Subvention Dpt FIC chauffage :</i>		18.030,00 €	18.030,00 €
<i>Amortissements :</i>		3.489,00 €	3.489,00 €
Virement de la section de fonctionnement :		51.302,00 €	51.302,00 €
Excédent antérieur reporté 2023 :		2.559,46 €	2.559,46 €
Affectation du résultat 2023 :		80.575,00 €	80.575,00 €
FCTVA :		38.500,54 €	38.500,54 €
Taxe d'aménagement :		22.709,00 €	22.709,00 €
	<hr/>		
	105.648,00 €	285.435,00 €	391.083,00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de ne pas déléguer au maire la possibilité d'effectuer des virements de chapitre à chapitre, et adopte ce Budget Primitif ainsi présenté.

9 – ATTRIBUTION DES TERRAINS AGRICOLES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la décision prise lors de la précédente réunion du conseil municipal, une publicité de mise en location de deux terrains agricoles appartenant à la Commune a été faite par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie.

Deux personnes habitants de Montpensier se sont portées candidates pour louer chacun de ces deux terrains.

- Parcelle YH 43 à la Marcellange : Monsieur Corentin AYGLON
- Parcelle YD 27 à Gournillat : Monsieur David CARRIAS

Monsieur le Maire indique que les modalités administratives de location de ces deux parcelles sont étudiées et qu'une délibération sera prise lors d'une séance de conseil municipal ultérieure.

10 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DU HAUT BURON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le syndicat intercommunal d'assainissement du Haut Buron qui gère le réseau d'assainissement collectif va effectuer d'importants travaux de réfection dans deux rues, rue du Fugeat et rue de la Dantonne. Ces travaux concerneront à la fois l'assainissement dont la maîtrise d'ouvrage relève du syndicat et les eaux pluviales qui sont de compétence communale. Le syndicat financera dans un premier temps la totalité des travaux puis refacturera la partie concernant les eaux pluviales à la Commune. Pour ce faire, une convention doit être conclue entre la Commune et le syndicat. Monsieur Corentin AYGLON, troisième adjoint et par ailleurs vice-président du syndicat précise que pour le moment le coût de ces travaux n'est pas connu avec certitude car suite à la mise en concurrence, une négociation avec les différentes entreprises qui ont fait une offre est en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de financement de la réfection des réseaux d'eaux pluviales avec Monsieur Luc CHAPUT, président du syndicat intercommunal d'assainissement du Haut Buron.



11 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Le départ du défilé aura lieu à 11 h 00. Outre la population qui est invitée, les élèves et leurs enseignantes y seront conviés. Après la cérémonie au monument aux morts, le verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente.

2 – Composteur partagé

Le SBA fournit à la Commune un composteur partagé qui sera installé aux abords de la cantine scolaire. Une plateforme a été créée. On est en attente de la livraison du composteur. Les personnes qui avaient répondu favorablement à l'enquête comme intéressées par ce composteur recevront de la part du SBA une invitation pour suivre une formation. A l'issue de cette formation, un code pour ouvrir les cadenas des trois compartiments du composteur leur sera remis. Cette réunion d'information aura lieu à la mi-mai.

3 – Plate-forme déchets verts

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est en attente de recevoir la signalétique (pictogrammes).

4 – Conseil d'école

Monsieur le Maire fait remarquer que lors du dernier conseil d'école, plusieurs questions et observations formulées par les représentants des parents d'élèves ne représentaient pas réellement les interrogations des familles. Il semble que ces représentants prennent des libertés pour s'exprimer sans l'aval des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Président de séance,
Le Maire,
David DESPAX

La secrétaire de séance,
Claudine HUGUET